



Mairie de Nant

Aveyron-12230

Téléphone : 05.65.62.25.12

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AR-V-2026-16

Objet : Réglementation de la circulation

Le Maire de NANT,

- **VU** l'article 25 de la loi n° 82.213 du 02 Mars 1982 modifié, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- **VU** le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment son article R. 225 ;
- **VU** les articles L. 2212, L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** l'arrêté du 05 Novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 06 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – signalisation temporaire – livre 1 – 8^{ème} partie ;
- **VU** la demande formulée par la société Engelvin TP Réseaux pour ENEDIS en date du 06/03/2026 ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation de tous véhicules en raison de travaux d'enfouissement sur la Route de Millau entre le 12 Mars 2026 et le 30 Avril 2026.

ARRETE

Article 1^{er} :

Réglementation la circulation de tous véhicule par alternat et feux tricolore en raison de travaux d'enfouissement ENEDIS sur la Route de Millau entre le 12 Mars 2026 et le 30 Avril 2026.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société Engelvin TP Réseaux.

Article 3 :

La Mairie de Nant,

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Jean du Bruel,

La société Engelvin

sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANT, le 06 Mars 2026

Le Maire